

## Indemnisation accordée pour une fille du président assassiné Habyarimana

PARIS, 22 août 2007 (AFP) - Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a décidé le 20 juillet d'accorder une indemnisation à une fille de l'ex-président rwandais Juvenal Habyarimana assassiné en avril 1994, a-t-on appris mercredi auprès de cet organisme.

Le FGTI qui avait été saisi le 9 juillet par Marie Mercie Habyarimana, 28 ans et de nationalité française, indique qu'une provision de 20.000 euros a déjà été versée à l'intéressée.

Le FGTI devra ensuite se prononcer, d'ici quelques semaines, sur le montant total qui sera accordé à la requérante.

Les autres enfants de l'ancien président, qui n'ont pas la nationalité française, n'ont pu faire cette démarche.

Au total, Melle Habyarimana demande une indemnité de 75.000 euros pour son "préjudice moral". La jeune femme qui se trouvait dans la villa présidentielle près de laquelle s'est écrasé, sous ses yeux, l'avion ramenant son père à Kigali réclame également 200.000 euros au titre de son "préjudice matériel", ayant dû quitter "précipitamment" son pays.

Selon l'un des avocats de la famille Habyarimana, Me Philippe Meilhac, l'avion présidentiel, conduit par des pilotes français et qui avait été abattu le 6 avril 1994 par deux missiles sol-air, était assuré auprès de la société d'assurances rwandaise Sonarwa. Cette dernière a obtenu des fonds de son réassureur, la société anglaise Lloyd's, mais ne les a jamais reversés à la famille.

Par ailleurs, les membres de la famille Habyarimana ont demandé le 30 juillet par l'intermédiaire de leurs avocats à être reçus par Nicolas Sarkozy.

"Nous souhaitons que la France nous aide à faire la lumière sur cet attentat", a déclaré à l'AFP Jean-Luc Habyarimana, l'un des fils du président.

Le génocide rwandais avait commencé dans les heures qui suivirent l'attentat, faisant entre 800.000 et un million de morts entre avril et juillet 1994.